

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Métropole Européenne de Lille
1 rue du Ballon
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 10 février 2017

Délibération n° 08-2017

Objet : PARTICIPATION DES MEMBRES ET BUDGET PRIMITIF 2017

Le vendredi dix février deux mille dix-sept à quatorze heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole européenne de Lille en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Marc Philippe DAUBRESSE, 1^{er} Vice-Président.

Étaient présents :

Titulaires : 39

D. Baert, S. Baly, P. Barret, M. Borrewater, N. Bourghelle-Kos, A. Cambien, P. Canesse, D. Castelain, R. Cauche, J. Crespel, L. Daleux, MP. Daubresse, B. Debreu, B. Delaby, J. Delebarre, JL. Detavernier, P. Dubois, AL. Dubois, J. Ducrocq, B. Dumortier, M. Dupont, L. Foutry, P. Geenens, C. Gras, B. Haesebroeck, D. Janssens, N. Lebas, A. Leclercq, G. Marlier, JG. Masson, E. Momont, L. Monnet, R. Mulliez, E. Oyez, D. Ponchaux, R. Rolland, JC. Sarazin, M. Tonnerre-Desmet, D. Wibaux

Suppléants : 13

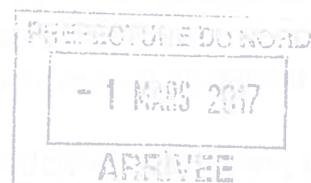
A. Bernard, C. Bouchart, D. Bourel, A. Dusausoy, R. Gabrelle, D. Hayart, P. Holvoote, C. Krieger, C. Pacaux, MA. Pick, F. Pradalier, C. Sartiaux, MC. Staniec-Wavrant

Secrétaire de séance : Grégory Marlier

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 03 février 2017

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibérations publiées le : - 1 MARS 2017



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport du Président

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 25 novembre 2016.

Il a été l'occasion de présenter le programme de travail pour l'année 2017.

Il a permis d'évoquer la bonne situation financière du syndicat, qui va clore l'exercice 2016 en excédent. Cet excédent ne peut cependant être repris par anticipation, le Trésorier n'ayant pas encore validé le compte administratif 2016 puisque la DGD 2016 a été notifiée tardivement.

Sur cette base, les prévisions financières pour l'exercice 2017 ont été tracées.

Comme chaque année, les recettes de l'année 2017 correspondront principalement aux participations des membres du Syndicat mixte.

En 2017, il est ainsi proposé de maintenir les participations des membres à 0,65 € par habitant, soit un total de 825.757 € (huit cent vingt-cinq mille sept cent cinquante-sept euros), lesquels sont réparties ainsi (sur la base des dernières données de population légales millésimées 2013 et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016) :

Membres du Syndicat mixte du SCOT	Population 2013	Participation en 2017 0,65 € par habitant en €
Métropole Européenne de Lille (MEL)	1.151.546	748.505
CC de la Haute-Deûle	24.334	15.817
CC Pévèle Carembault	94.516	61.435
TOTAL	1.270.396	825.757

Compte tenu des enjeux liés au programme de travail, il est proposé par ailleurs de maintenir la dotation de notre maître d'œuvre, l'ADULM, à hauteur de 1M €. Il faudra cependant attendre le budget supplémentaire, et la reprise de l'excédent, pour inscrire au budget la totalité de la somme correspondante.

Le Budget primitif 2017 s'établit dès lors comme suit :

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

SM SCOT - PROJET BP 2017

avant constatation et répartition du solde

Dépenses de l'exercice

articles	Libellés	projet BP 2017
11	charges à caractère général	7 757,40 €
6042	achats de prestation de service	7 757,40 €
6226	honoraires	- €
6237	publications	- €
6281	cotisations	- €
12	charges de personnel	8 000,00 €
64111	rémunération	8 000,00 €
67	charges exceptionnelles	850 000,00 €
6745	subvention à un organisme de droit privé	850 000,00 €
22	dépenses imprévues	0
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		865 757,40 €

Recettes de l'exercice

articles	Libellés	projet BP 2017
2	résultat fonctionnement reporté	
74	dotations participations	865 757,40 €
746	DGD urbanisme - Etat	40 000,00 €
74718	participation Etat	
74721	participation région	- €
74731	participation département	- €
74741	participations communes	
74751	participations EPCI	825 757,40 €
773	mandats annulés	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		865 757,40 €



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Le comité syndical décide :

- De fixer à 0,65 € par habitant la participation financière des membres du syndicat ;
- D'adopter le principe du vote par nature et par chapitre ;
- D'arrêter les dépenses et les recettes à la somme de huit cent soixante-cinq mille sept cent cinquante-sept euros et quarante centimes (865.757,40 €).

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, MM. BOUREL et DAUBRESSE n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

Damien CASTELAIN
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

